

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MILLAS

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de membres présents : 07
Nombre de suffrages exprimés : 06
VOTES : Abstentions : 00 Pour : 06
Contre : 00
Date de convocation : 25 mars 2024
Nomenclature : 7.1.1.2.

Le 8 avril 2024 à 18 h, le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Président, Jacques GARSAU, est sorti de la salle lors de la mise au vote du compte adminisitratif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés Opérations de l'exercice	78 254,72	180 585,11 2 074,01	2 784,76	41 557,06 9 038,55	81 039,48	222 142,17 11 112,56
TOTAUX	78 254,72	182 659,12	2 784,76	50 595,61	81 039,48	233 254,73
Résultats de clôture Restes à réaliser		104 404,40		47 810,85	-	152 215,25 -
TOTAUX CUMULES	78 254,72	182 659,12	2 784,76	50 595,61	81 039,48	233 254,73
RESULTATS DEFINITIFS		104 404,40		47 810,85		152 215,25

Accusé de réception en préfecture
066-266600600-20240408-2024-04-08-N01-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

A l'unanimité,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Anne-Marie DEDOURGE, Jocelyne DOUFFIAGUES, Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES, Sylvie VIDAL,
Anna MADINE, Marjorie SANTALO,

Absents excusés : Anna MADINE, Kristelle GUILLOME, Jacques GARSAU

Absent ayant donné procuration :

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire de Séance
Jocelyne DOUFFIAGUES



La Présidente de séance,
Nathalie ESCALAIS-VERGNETTES



Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le
19 AVR. 2024

Le Président

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Millas le **23/04/2024**

Notifié le